Diplôme d'études supérieures spécialisées en thérapie du sport

Directeur(trice): Philippe Fait CPCS - Thérapie du sport

Bureau du registraire 1 800 365-0922 ou 819 376-5045 www.uqtr.ca

045

Crédits: 36

Présentation

CE PROGRAMME EST FERME AUX ADMISSIONS, VOICI LE LIEN VERS LE PROGRAMME DE MAÎTRISE EN THÉRAPIE DU SPORT (2)

En bref

Les thérapeutes du sport qui pratiquent au Canada sont régis par l'Association canadienne des thérapeutes du sport et leur titre de compétence est reconnu par cette association. En 2012, le Collège des médecins du Québec a reconnu le rôle important des thérapeutes de sport en leur permettant d'exercer certaines activités professionnelles réservées aux médecins, soit :

- évaluer la fonction musculosquelettique d'un sportif lorsqu'il présente une déficience ou une incapacité d'origine musculosquelettique et lorsque l'affection associée dont il est atteint, le cas échéant, est en phase chronique et dans un état contrôlé:
- utiliser des formes d'énergie invasives;
- prodiguer des traitements reliés aux plaies;
- administrer des médicaments topiques, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance, dans le cadre de l'utilisation des formes d'énergie invasives ainsi que lors des traitements reliés aux plaies.

Avenir : Carrière et débouchés

Les thérapeutes du sport prennent en charge une grande variété de patients, de l'enfant atteint d'une commotion cérébrale, à la personne âgée ayant subi une chirurgie de la hanche. Les approches thérapeutiques sont nombreuses, mais l'objectif d'un thérapeute du sport reste toujours le même; aider son patient à reprendre ses activités habituelles, que ce soit participer à des sports de compétition ou vaquer à ses occupations quotidiennes.

Au Canada, on retrouve des thérapeutes du sport dans plusieurs des environnements suivants :

- Les cliniques privées de thérapie et de médecine du sport
- Les sports professionnels comme la LNH, la LCF, la NBA et la MLB
- Les jeux de l'élite comme les Olympiques, les Jeux Pan Am et les Jeux du Canada
- L'enseignement ou la recherche dans des universités et des collèges
- L'athlétisme amateur, scolaire, collégial et universitaire
- Les compagnies de danse professionnelles
- La vente et le marketing de produits de marques (performance et rééducation)
- Les administrations municipales et les industries
- L'industrie de l'assurance

Compétences, exigences de formation

Devenir un thérapeute du sport agréé

Pour obtenir le titre de Thérapeute du sport agréé CAT(C), un candidat à la certification doit:

Compléter avec succès un baccalauréat et un programme reconnu par l'ACTS (Association canadienne des thérapeutes du sport)

Obtenir une attestation valide de premier répondant ou un équivalent de l'ACTS. Une attestation de premier répondant est requise avant de faire l'examen d'agrément.

Maintenir une attestation valide de RCR-HCP et une attestation de premiers soins, ou des équivalents approuvés par l'ACTS

Faire une demande pour passer l'examen national d'agrément et le réussir.

Note: Les candidats à la certification doivent être membre de l'ACTS pour une période minimale de 18 mois avant de tenter l'examen national. De plus, ils doivent tenter de passer l'examen dans les deux années suivant l'obtention d'un diplôme dans un établissement reconnu.

Admission

Contingentement et capacités d'accueil

Ce programme est contingenté à 16 étudiants.

Trimestre d'admission et rythme des études

Automne uniquement.

Le programme est offert seulement à temps complet.

Conditions d'admission

Etudes au Québec

La date limite pour le dépôt d'une demande d'admission est le 1er février.

Base universitaire

Avoir complété un baccalauréat en kinésiologie à l'UQTR.

Cours préalables

Les cours suivants devront être complétés et réussis avant la seconde inscription:

- ANI1026 Anatomie du système locomoteur (3 crédits) ou ANI1028 Anatomie générale et du membre inférieur (3 crédits)
- ANI1027 Complément d'anatomie (2 crédits) ou ANI1029 Anatomie du membre supérieur, du tronc et du cou (2 crédits)
- PHL1011 Pharmacologie appliquée à la kinésiologie (3 crédits)
- PPK1081 Evaluation des extrémités (membre supérieur et inférieur) en thérapie du sport (3 crédits)
- PPK1082 Évaluation de la hanche, du bassin et du rachis en thérapie du sport (3 crédits)
- PPK1083 Soins d'urgence avancés en milieu sportif (3 crédits)

Connaissance du français et de l'anglais

Les candidats doivent posséder une maîtrise du français suffisante. Une connaissance fonctionnelle de l'anglais est fortement recommandée puisque la documentation et les publications scientifiques sont majoritairement en langue anglaise.

Les étudiants doivent être membres de l'Association canadienne des thérapeutes du sport (ACTS).

Études hors Québec

Ce programme n'est pas offert aux candidats de l'international.

Modalités de sélection des candidatures

Modalité de sélection des candidatures

Le comité de sélection procède à une présélection fondée sur l'excellence du dossier universitaire. Les offres d'admission sont faites en fonction d'une liste d'excellence établie à partir de la modalité de sélection mentionnée ci-haut, jusqu'à ce que toutes les places soient comblées. Si le Comité de sélection le juge nécessaire, les candidats pourraient être tenus de se soumettre à d'autres mesures de sélection (lettre de motivation ou entrevue), notamment pour vérifier le niveau de connaissances générales des candidats.

Structure du programme et liste des cours

A moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits.

Cours obligatoires (36 crédits)

| TDS6001 | Introduction à la thérapie du sport |
|---------|--|
| TDS6002 | Réadaptation des extrémités (membres inférieurs et supérieurs) (TDS6025) |
| TDS6003 | Modalités thérapeutiques en thérapie du sport (TDS6002 ou TDS6039) |
| TDS6004 | Réadaptation de la hanche, du bassin et du rachis (TDS6026) |
| TDS6005 | Stage terrain en thérapie du sport I (4 crédits) (PPK1083) |
| TDS6006 | Stage terrain en thérapie du sport II (8 crédits) (TDS6005) |
| TDS6007 | Stage clinique en thérapie du sport I (4 crédits) |
| TDS6008 | Stage clinique en thérapie du sport II (8 crédits) (TDS6007) |

Autres renseignements

Règlements pédagogiques particuliers

Le candidat admis est tenu de suivre le cheminement prescrit par le directeur du comité de programme et il doit s'inscrire à temps complet pour toute le durée du programme.

L'étudiant doit maintenir une moyenne cumulative d'au moins 2,5 sur 4,3 afin de pouvoir s'inscrire à l'un ou l'autre des stages.